

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

Aux personnes intéressées

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 27 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution afin d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour rendre conforme l'agrandissement du Manoir Normandie, ainsi que le réaménagement de son terrain, sur le lot 2 968 175, correspondant au 556, rue Saint-Germain, district Rimouski-Est.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 10 février 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-joint.
5. Le projet particulier et le croquis peuvent être consultés de la façon suivante :
  - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
  - b) par courriel, en faisant la demande :
    - par téléphone au **418 724-3125**;
    - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 29 JANVIER 2025**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

